

Reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 au Canada

Les processus de suivi et d'examen aux niveaux infranational, national, régional et mondial sont les principaux mécanismes par lesquels les gouvernements ont convenu d'assurer la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les processus de production de rapports offrent des possibilités d'accroître la sensibilisation au Programme 2030, de faire participer les citoyens, les élus et les acteurs non étatiques, de partager les leçons et les bonnes pratiques, de cerner les lacunes, les défis et les moyens d'accélérer l'action, et d'assurer la reddition de comptes.

Principaux messages

- Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux devraient prendre un engagement transparent pour faire rapport sur les progrès accomplis dans le but d'avancer le Programme 2030. La Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 devrait inclure un calendrier pour la production des rapports aux niveaux national et mondial.
- La reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 devrait être intégrée aux processus de production de rapports, institutions et cadres de responsabilisation existants. Cela inclut l'intégration du Programme 2030 dans la production de rapports ministériels, ainsi que dans le travail du Parlement et des législatures provinciales et territoriales, des bureaux des vérificateurs généraux des gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes nationaux et infranationaux de défense des droits de la personne, les bureaux d'ombudsman et d'autres organismes indépendants.
- La production de rapports sur la mise en œuvre du Programme 2030 devrait se faire au moyen d'une approche pansociétale qui comprend un engagement multipartite pour évaluer les progrès accomplis, l'intégration de données non officielles et d'analyses afin de combler les lacunes en matière d'information, et des contributions d'acteurs non étatiques. Les rapports devraient être largement diffusés et utilisés comme un moyen de faire participer les citoyens, les élus et les acteurs non étatiques pour identifier les moyens d'accélérer l'action fondée sur les résultats des processus de production de rapports.



La présente note d'information fait partie de la série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030 produits par le British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC) et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et financé en partie par le Gouvernement du Canada par le Programme des objectifs de développement durable.

Produit en collaboration avec:



Introduction

En 2015, des dirigeants de différents pays ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030) des Nations Unies. Le Programme 2030, qui présente 17 objectifs de développement durable (ODD), comprend un plan de transformation pour les personnes et la planète. Il vise à promouvoir une prospérité partagée, la durabilité de l'environnement et des progrès en matière de développement durable qui ne laissent personne de côté. Pour concrétiser le Programme 2030, il faut adopter une approche pansociétale. Les gouvernements, les citoyens, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé ont tous des rôles à jouer pour contribuer à la réalisation des résultats du développement durable.

Près de quatre ans après l'adoption du Programme 2030, bien des pays ont mis en place des éléments de base pour assurer sa mise en œuvre, comme le montre l'examen des rapports transmis par les gouvernements au [Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies](#) en 2016, en 2017 et en 2018. De nombreux pays ont intégré les ODD dans des cadres stratégiques. Des mécanismes institutionnels et de gouvernance ont été établis pour suivre et évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Des partenariats intersectoriels et des systèmes de suivi et d'évaluation sont en train de voir le jour. Les pays ne progressent toutefois pas à la même vitesse, et ce concernant plus particulièrement la mesure dans laquelle les pays ont localisé la mise en œuvre du Programme 2030, intégré les éléments de transformation de celui-ci dans les politiques et les pratiques, et créé des environnements favorables aux contributions pansociétales du développement durable.

Le suivi et l'examen

Le suivi et l'examen aux niveaux infranational, national, régional et mondial sont les principaux mécanismes par lesquels les gouvernements ont convenu d'assurer la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030. [Les examens thématiques](#) font également partie de l'architecture du suivi et de l'examen du programme.¹ Les processus de production de rapports offrent des possibilités d'accroître la sensibilisation au Programme 2030, de faire participer les citoyens, les élus et d'autres acteurs non étatiques, de partager des leçons et des bonnes pratiques, de cerner les lacunes, les défis et les moyens d'accélérer l'action, et d'assurer la reddition de compte. La production de rapports est un élément

essentiel du cycle de mise en œuvre, de l'établissement des priorités à la planification, en passant par les activités, la production de rapports et l'évaluation, et les apprentissages servant à alimenter les futurs efforts et priorités.



Cette note d'information présente les pratiques courantes et les bonnes pratiques en matière de reddition de compte pour la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant l'accent sur les processus de production de rapports et les mécanismes de reddition de comptes dans le but d'informer l'approche du Canada. Elle prend appui sur l'évaluation des [rapports d'examen national volontaire \(ENV\)](#) soumis au Forum politique de haut niveau par différents pays pour la période allant de 2016 à 2018. Collectivement, les rapports d'ENV sont des éléments clés pour suivre et évaluer à l'échelle internationale la mise en œuvre du Programme 2030. Des entrevues ont aussi été réalisées auprès de 16 organisations de la société civile provenant de 14 pays² dans le but de valider les renseignements présentés dans les rapports d'ENV. La présente note donne un aperçu des considérations clés qu'il faut tenir en compte dans le contexte canadien et des recommandations à faire pour le gouvernement du Canada. Elle contient aussi une annexe présentant des renseignements détaillés sur les bonnes pratiques incluses dans la note, qui servira de ressource utile pour le gouvernement canadien et d'autres parties prenantes souhaitant adopter et promouvoir les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030.

Qu'est-ce qu'une bonne pratique ?

ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030

Une bonne pratique est une activité ou une approche qui intègre un ou plusieurs éléments transformateurs du Programme 2030. Ce programme est basé sur les droits de la personne et met l'accent

¹ Voir la [note d'orientation](#) sur les données et le suivi du Programme 2030, préparée par le Programme des Nations Unies pour le développement, pour un aperçu de l'architecture d'examen aux niveaux mondial, régional et national. Les [lignes directrices](#) à l'appui de la production des rapports nationaux du Groupe des Nations Unies pour le développement fournissent des informations similaires.

² Des entrevues ont été menées auprès d'organisations de la société civile des pays suivants : Bahreïn, Belgique, Bhoutan, Canada, Danemark, Finlande (deux personnes interrogées), Hongrie, Indonésie, Liban, Népal, Nigéria, Portugal, Ouganda et Vietnam (deux personnes interrogées). Cette note d'information comprend également un certain nombre de bonnes pratiques basées sur des rapports d'ENV d'autres pays, mais il convient de noter que les informations pour ces pays n'ont pas pu être validées au-delà de recherches supplémentaires sur le web.

sur l'inclusion et le changement pour les plus pauvres et les plus vulnérables en faisant la promotion de leur dignité inhérente et des droits de la personne par le biais d'efforts visant à ne laisser personne de côté. Les efforts sont guidés par les principes d'inclusion, de solidarité et de participation. Le Programme 2030 est universel au sens où il s'applique à tous les pays et à tous les individus. Les piliers économiques, sociaux et environnementaux de ce programme sont tous d'égale importance et les ODD y sont intégrés et indivisibles — les réalisations, sous un seul et même objectif, sont liées aux progrès accomplis sous d'autres. La mise en œuvre du programme doit respecter les limites planétaires et la responsabilité intergénérationnelle tout en reconnaissant la nécessité de protéger les ressources de la planète maintenant et pour les générations à venir. Il est important de noter qu'une bonne pratique respecte aussi la nature ambitieuse du Programme 2030 et va au-delà des pratiques normales ou des méthodes courantes. Enfin, le Programme 2030 est fondé sur des engagements à la transparence et à la reddition de comptes.



**APPROCHE BASÉE SUR LES
DROITS DE LA PERSONNE**



**NE LAISSER
PERSONNE DE CÔTÉ**



**INTÉGRÉS ET
INDIVISIBLES**



**INCLUSIVITÉ ET
PARTICIPATION**



**PROGRÈS ET LIMITES
PLANÉTAIRES**



**RESPONSABILITÉ
INTERGÉNÉRATIONNELLE**



UN PROGRAMME AMBITIEUX



**TRANSPARENCE ET
REDDITION DE COMPTES**

Une bonne pratique consiste à produire des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des éléments transformateurs du Programme 2030, tels que les efforts pour ne laisser personne de côté, en plus des progrès sur les ODD. En adoptant le Programme 2030, les gouvernements ont convenu de plusieurs principes pour les mécanismes de suivi et d'examen qui tiennent compte des éléments transformateurs.



L'UNIVERSALITÉ ET L'ITÉRATION

L'engagement envers la production de rapports volontaires, menés par les pays et caractérisés par une appropriation nationale, s'applique à tous les pays et devrait impliquer les parties prenantes concernées. Les gouvernements se sont engagés à des examens réguliers et inclusifs aux niveaux national et infranational, ainsi qu'à des évaluations au niveau régional offrant des possibilités d'apprentissage par les pairs, des échanges de bonnes pratiques et des discussions sur les défis communs et les solutions. La production de rapports à l'échelle mondiale contribue à la reddition de comptes sur les progrès réalisés à l'échelle mondiale.



L'INTÉGRATION ET L'INDIVISIBILITÉ

Le caractère intégré et indivisible du Programme 2030 exige la production de rapports sur tous les aspects du développement durable et la fourniture d'informations sur les progrès réalisés à l'égard des cibles des ODD. Les gouvernements ont également convenu de s'appuyer sur les plateformes et les processus d'examen existants. Une bonne pratique consiste à relier les processus d'examen aux engagements nationaux et internationaux en matière de droits de la personne et aux mécanismes d'examen, en plus d'autres cadres pertinents qui appuient les éléments du Programme 2030, tels que les conventions sur l'environnement. Relier la mise en œuvre du Programme 2030 aux mécanismes de reddition de comptes et processus de production de rapports existants peut également réduire le fardeau de la production de rapports.



L'OUVERTURE ET L'INCLUSION

Les gouvernements ont convenu de s'assurer que les processus de suivi et d'examen soient participatifs, inclusifs et transparents. En effet, le [Manuel pour la préparation des examens nationaux volontaires](#) fournit des conseils aux gouvernements et autres parties prenantes sur la façon de mener efficacement des processus d'examen multipartites inclusifs pour alimenter la production des rapports au Forum politique de haut niveau. Une bonne pratique en matière de production de rapports devrait être de respecter l'ambition d'une approche pansociétale de la mise en œuvre qui ne laisse personne de côté.

LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION

Une bonne pratique est d'être transparent en ce qui concerne quand et comment s'effectuera la production de rapports. L'échéancier pour la production de rapports aux niveaux local, national, régional et mondial doit être transparent et fixé à l'avance, avec assez de temps pour l'engagement des parties prenantes. Les parties prenantes devraient aussi comprendre comment et quand elles auront l'occasion de s'engager, en s'appuyant sur les objectifs et les résultats des processus de production de rapports.

LES DONNÉES PROBANTES

Les gouvernements ont convenu que les processus de suivi et d'examen devraient être fondés sur des données probantes, s'appuyant sur les données de haute qualité générées par les pays et des niveaux appropriés de ventilation. De bonnes pratiques consistent à investir dans des données ventilées de haute qualité, veiller à ce que les bureaux nationaux de statistique et autres producteurs de données ont le mandat, les ressources nécessaires et les capacités nécessaires pour collecter, analyser et diffuser des données pour la production de rapports sur les ODD.³ D'autres bonnes pratiques consistent aussi à s'assurer que les efforts de suivi et de production de rapports reflètent les besoins et les priorités des communautés traditionnellement marginalisées et fournissent des données probantes sur les progrès réalisés pour ne laisser personne de côté.

LA REDDITION DE COMPTE DES ÉLUS

Tel que mentionné par le [Programme des Nations Unies pour le développement](#), l'[Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption](#) et la [Banque islamique de développement](#), les législatures appuient la mise en œuvre du Programme 2030 en élaborant des lois, en établissant le budget annuel, en assurant le suivi des progrès réalisés et en veillant à ce que les priorités représentent le point de vue des électeurs. En renforçant des institutions responsables et inclusives, elles appuient l'[ODD 16](#) sur la paix, la justice et les institutions efficaces. Elles peuvent promouvoir la reddition de compte pour la mise en œuvre de différentes façons, comme en appelant les ministres responsables à discuter des progrès réalisés ou en discutant du Programme 2030 au sein de comités ad hoc et permanents, ainsi que dans des débats en plénière.⁴ Une bonne pratique consiste à intégrer la production de rapports sur les progrès accomplis dans les mécanismes de contrôle législatif et les mécanismes locaux de reddition de comptes. Cette approche aide à promouvoir la reddition de compte pour les progrès accomplis chez les élus. Elle

offre aux citoyens un moyen direct d'engager le dialogue avec leurs représentants sur le Programme 2030, notamment pour leur demander de rendre compte sur les progrès accomplis.

TIRER PARTI DES MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES

Une bonne pratique consiste à inclure les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre de mécanismes de reddition de comptes existants. Selon l'[Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques](#), les institutions supérieures de contrôle peuvent contribuer à la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 en effectuant des vérifications et des examens pour évaluer l'état de préparation du gouvernement national pour la mise en œuvre et le contrôle de gestion.⁵ Une bonne pratique consiste à intégrer le Programme 2030 dans le travail d'autres organes indépendants, tels que les commissions de l'environnement, les bureaux d'ombudsman, les conseils ou commissions des droits de la personne et les organes de lutte contre la corruption. Les ODD offrent des cibles et indicateurs qui peuvent également être cités dans les travaux d'organismes indépendants.

LES RAPPORTS D'ENV

En plus des bonnes pratiques déjà mentionnées qui s'appliquent à la production de rapports aux niveaux local, national et mondial, une autre bonne pratique en matière de production de rapports à l'échelle mondiale est de se conformer aux [lignes directrices communes](#) en matière de production de rapports proposées par le secrétaire général pour les rapports d'ENV pour le Forum politique de haut niveau. Afin de respecter les principes d'ouverture et d'inclusion, les rapports d'ENV devraient être élaborés de manière participative et présenter les contributions pansociétales au développement durable. Ils devraient mettre en valeur les efforts déployés au-delà des gouvernements nationaux et la façon dont le Programme 2030 se réalise en fonction de ses éléments transformateurs. L'utilisation de rapports d'ENV pour promouvoir la reddition de comptes à tous les niveaux est aussi une bonne pratique.

Pratiques courantes

Les rapports d'ENV révèlent une série d'approches de production de rapports sur les progrès accomplis, mais pas de pratiques courantes concernant la fréquence de production de rapports ou encore la forme que prennent ces rapports. Par exemple, 29 des 91 pays ayant

³ La note d'information sur le [suivi](#) dans cette série inclut une discussion sur les bonnes pratiques visant à assurer la disponibilité de données de haute qualité pour informer la mise en œuvre du P2030, y compris l'investissement dans les systèmes statistiques nationaux.

⁴ Voir [Engager les parlements sur l'Agenda 2030 et les ODD: la représentation, la responsabilité et la mise en œuvre - un manuel pour la société civile](#) pour une discussion plus en profondeur des mécanismes de reddition de comptes des législatures.

⁵ L'[Organisation Internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques](#) vise également à contribuer à l'ODD 16 en appuyant des institutions efficaces, responsables et transparentes et l'identification des moyens par lesquels les institutions supérieures de contrôle peuvent servir de modèles de transparence et de responsabilité.

produits des rapports pour le Forum politique de haut niveau en 2018 et 2017⁶ ont dit qu'ils feraient régulièrement rapport, mais seulement 17 ont promis de produire des rapports chaque année ou plus fréquemment. En 2017-2018, seulement 17 des 91 rapports d'ENV provenant des gouvernements ont souligné la création d'un portail Web afin de faire rapport sur les progrès accomplis. Huit gouvernements ont noté avoir fait rapport aux législatures. Huit gouvernements ont aussi souligné l'utilisation de rapports ministériels. Les rapports d'ENV fournissent des exemples limités de liens entre le Programme 2030 et des organismes indépendants qui peuvent appuyer la reddition de compte pour la mise en œuvre du Programme, y compris les institutions supérieures de contrôle et les conseils ou commissions des droits de la personne. Il ne semble pas exister de pratique courante émergente consistant à relier les processus d'examen aux engagements et mécanismes d'examen nationaux et internationaux en matière de droits de la personne ou d'autres mécanismes de reddition de comptes.

Règle générale, les rapports d'ENV ne fournissent aucune information sur les efforts en matière de production de rapports déployés par les acteurs non étatiques ou les gouvernements infranationaux, pas plus qu'ils ne font référence à des mécanismes régionaux de reddition de comptes et à l'apprentissage par les pairs. Par conséquent, des recherches documentaires additionnelles ont été menées pour identifier les bonnes pratiques dans ces domaines. [Forus](#), un réseau mondial de la société civile, a conclu qu'il y a peu de ressources pour appuyer l'auto-organisation et la participation des organisations de la société civile aux mécanismes de suivi et d'examen régionaux liés à la mise en œuvre du Programme 2030. Les occasions pour diverses parties prenantes de participer à des échanges et des activités d'apprentissage au niveau régional sont également limitées.

De manière générale, les rapports d'ENV suivent les lignes directrices communes en matière de production de rapports proposées par le secrétaire général, mais il y a sous-déclaration sur les efforts visant à ne laisser personne de côté, les problèmes structurels qui ont une incidence sur la mise en œuvre et l'ensemble des indicateurs mondiaux des ODD. La production de rapports sur l'ensemble des 17 ODD est une pratique courante. Les rapports d'ENV ont tendance à être des rapports gouvernementaux plutôt que des rapports nationaux mettant en évidence les contributions de l'ensemble de la société à la mise en œuvre du Programme 2030.

Dans l'ensemble, les pratiques courantes suggèrent que les rapports d'ENV ne sont pas encore à la hauteur des attentes en termes d'inclusion et de participation. En 2018, [Action for Sustainable Development](#) a mené une enquête sur la participation des organisations de la société civile processus de suivi et d'examen du Programme 2030. Le [rapport](#) sur les résultats de l'enquête montre qu'il y a eu peu de ressources pour appuyer la participation de la société civile aux rapports d'ENV et qu'il existe des besoins en matière de formation et d'autres activités de développement des capacités pour renforcer la participation des parties prenantes nationales. De plus, les organisations de la société civile ont noté qu'il n'y avait pas suffisamment d'attention portée au principe de ne laisser personne de côté dans les évaluations au niveau national, y compris en termes d'assurer que les voix des communautés à risque d'être laissées pour compte soient entendues dans les processus d'examen et que les résultats de ces processus leur soient présentés. Les rapports de la société civile ne sont pas présentés aux côtés des rapports d'ENV officiels au Forum politique de haut niveau, ce qui compromet l'engagement envers une approche pansociétale de mise en œuvre du Programme 2030. En outre, les processus d'examen régionaux ne sont pas bien connectés au Forum politique de haut niveau. Ce sont des questions qui devraient être abordées lorsque les gouvernements procéderont à une révision du format et de l'organisation du Forum politique de haut niveau en 2020. Dans tous les cas, les organisations de la société civile considèrent que le processus d'examen global est plus inclusif que les mécanismes d'examen national et régional.

Bonnes pratiques

Un engagement transparent à faire rapport régulièrement sur le Programme 2030 est une bonne pratique. En établissant un échéancier clair pour la production des rapports, les citoyens, les législatures, les institutions gouvernementales et les acteurs non étatiques peuvent être prêts à participer aux processus de production de rapports. En termes de fréquence des rapports, les bonnes pratiques émergentes montrent que la production de rapports au niveau national devrait se faire chaque année ou tous les deux ans. Bien que les exemples de production de rapports sur le Programme 2030 au niveau local soient limités, la ville de New York, aux États-Unis, a établi des normes élevées en prenant l'engagement de faire rapport chaque année. Au niveau mondial, des rapports pour le Forum politique de haut niveau devraient être produits au moins trois à quatre fois entre 2016 et 2030. L'utilisation de plateformes nationales pour la production de rapports est

⁶ En 2017, 43 rapports d'ENV ont été soumis au Forum politique de haut niveau. Le rapport des Pays-Bas incluait Aruba, Curaçao et Saint-Martin. Le rapport du Bélarus était uniquement disponible en russe et, par conséquent, n'a pas été évalué. Au total, les rapports de 45 gouvernements ont été évalués.

également une bonne pratique qui fournit aux parties prenantes des renseignements à jour sur les plus récents progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 entre les rapports officiels sur les progrès accomplis. Une bonne pratique consiste à veiller à ce que les métadonnées soient disponibles et que les portails soient ouverts et accessibles, et qu'ils permettent aux utilisateurs d'interagir. Ces plateformes offrent des possibilités de rapports intermédiaires qui peuvent compléter les rapports officiels sur les progrès accomplis.

En ce qui concerne les processus de reddition de comptes, la production de rapports réguliers pour une législature, avec du temps alloué à une discussion sur les progrès, est une bonne pratique. Bien que le Programme 2030 soit issu d'une résolution non contraignante, une bonne pratique pour assurer la reddition de comptes à l'échelle nationale consiste à fournir un appui législatif au programme et à intégrer les ODD dans les budgets. L'intégration du Programme 2030 dans les travaux de comités législatifs, ce qui garantit un engagement continu avec les élus, est aussi une bonne pratique.

L'utilisation des rapports d'institutions supérieures de contrôle et d'autres organes indépendants comme moyen de promouvoir la reddition de comptes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 est une bonne pratique. Les institutions supérieures de contrôle à travers le monde évaluent la préparation des gouvernements à mettre en œuvre le Programme 2030 et la réalisation des contrôles de gestion. Les rapports sont souvent soumis aux législatures pour discussion et viennent compléter d'autres formes de rapports officiels. Deux bonnes pratiques consistent également à faire référence aux principales conclusions des processus de vérification dans les rapports gouvernementaux sur le Programme 2030 et à prendre les mesures appropriées pour répondre aux préoccupations soulevées par les auditeurs.

Une autre bonne pratique consiste à lier la mise en œuvre du Programme 2030 à des institutions infranationales, nationales et internationales qui ont une fonction de surveillance, telles que les commissions environnementales, les bureaux d'ombudsman, les conseils ou commissions des droits de la personne et les organes de lutte contre la corruption. Les rapports de ces institutions offrent une occasion d'examiner les progrès réalisés de façon plus approfondie sur les parties pertinentes du Programme 2030 et de promouvoir la cohérence dans la mise en œuvre avec d'autres engagements juridiques existants liés au développement durable, y compris sur les droits de la personne et l'environnement.

Une bonne pratique consiste à impliquer les acteurs non gouvernementaux et les citoyens dans les processus de production de rapports et les discussions portant sur conclusions de ces

rapports. Cet engagement implique de travailler avec les acteurs non étatiques pour effectuer des évaluations indépendantes et de les consulter au cours des processus de production de rapports officiels. Une bonne pratique consiste notamment à inclure des données non officielles pour combler les lacunes dans les rapports officiels, y compris des données provenant de communautés traditionnellement marginalisées. Travailler avec les médias et d'autres parties prenantes afin de nouer le dialogue avec les citoyens sur les principaux résultats des processus de production de rapports, de promouvoir la reddition de comptes et de stimuler des actions qui permettent de réaliser des progrès sont de bonnes pratiques.

De même, une bonne pratique consiste à suivre les étapes décrites dans le manuel des Nations Unies pour mener les processus d'ENV. Une bonne pratique consiste à utiliser les comités multipartites et processus de consultation inclusifs, ainsi qu'à solliciter l'approbation par les parlements nationaux avant que les rapports d'ENV ne soient présentés au Forum politique de haut niveau. Une bonne pratique consiste à produire des rapports sur les tendances, les éléments transformateurs du Programme 2030 et les contributions nationales et mondiales au développement durable, y compris celles d'organisations non étatiques. L'inclusion d'acteurs non gouvernementaux et de membres de la législature dans le cadre de délégations officielles au Forum politique de haut niveau démontre aussi un engagement envers une participation pansociétale à la mise en œuvre. Soutenir leur participation aux mécanismes d'examen régional est aussi une bonne pratique. Enfin, une bonne pratique consiste à s'assurer que les rapports d'ENV alimentent des actions aux niveaux national et infranational dans le cadre d'un processus itératif pour accélérer les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 à travers l'identification de suivis sur les lacunes et les priorités identifiées par le biais des processus d'ENV.

ITÉRATIF, TRANSPARENTE ET ÉCLAIRÉE

Certains pays ont démontré leur engagement envers la nature universelle du Programme 2030 en présentant leurs plans pour la production de rapports aux niveaux national et international. Ces pays incluent la **Belgique**, le **Bénin**, le **Danemark**, l'**Éthiopie**, la **Finlande**, l'**Allemagne**, l'**Irlande**, l'**Inde**, l'**Italie**, **Malte**, le **Pérou**, la **Roumanie**, la **Slovénie**, l'**Espagne** et la **Suède**. Deux de ces pays ont fourni des informations sur la production de rapports aux niveaux national et international. Le rapport d'ENV de l'**Irlande** évoque un engagement à produire un rapport national tous les deux ans. Le gouvernement prévoit également soumettre des rapports d'ENV aux Forums politiques de haut niveau en 2022, 2026 et 2030. Entre 2018 et 2030, le gouvernement prévoit produire sept rapports

nationaux et quatre rapports d'ENV. L'**Espagne** fera rapport sur une base annuelle à sa législature nationale. Le gouvernement envisage de soumettre des rapports d'ENV au Forum politique de haut niveau en 2020, 2021, 2025 et 2030.

Au niveau local, l'Institute for Global Environmental Strategies s'emploie à créer un écosystème d'examens locaux volontaires. En 2018, la ville de New York, aux États-Unis, a été la première ville à soumettre un examen local volontaire aux Nations Unies. Elle a élaboré un ensemble d'indicateurs de performance clés, qui sont présentés sous forme de rapport chaque année. La ville publie chaque année deux rapports qui fournissent des informations sur ces indicateurs. Des examens locaux volontaires ont également été préparés pour les villes de Kitakyushu, Shimokawa et Toyama au **Japon**, bien qu'ils n'incluaient pas d'engagement à produire d'autres rapports dans l'avenir. En **Finlande**, la ville d'Helsinki s'est engagée à soumettre un examen local volontaire en 2019.

En plus de fournir des échéanciers de production de rapports transparents, une autre bonne pratique consiste à établir des plateformes nationales de publication de rapports qui peuvent offrir régulièrement des informations à jour sur les progrès accomplis par rapport aux cibles et indicateurs des ODD. La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies a créé un Groupe de travail sur les plateformes nationales de production de rapports. Elle a développé un guide pratique pour aider les gouvernements à établir des plateformes et préparer des exemples d'études de cas par pays.

Exemples de plateformes nationales de publication de rapports

<u>Arménie</u>	<u>Italie</u>	<u>Slovaquie</u>
<u>Bangladesh</u>	<u>Lituanie</u>	<u>Slovénie</u>
<u>Canada</u>	<u>Mexique</u>	<u>Suisse</u>
<u>Colombie</u>	<u>Népal</u>	<u>Royaume-Uni</u>
<u>Danemark</u>	<u>Philippines</u>	<u>États-Unis</u>
<u>France</u>	<u>Pologne</u>	
<u>Irlande</u>	<u>Portugal</u>	

Au niveau local, l'atlas municipal de vulnérabilité du **Brésil** présente l'indice de vulnérabilité sociale. Il permet de cartographier l'exclusion et la vulnérabilité sociale dans 5 565 municipalités et de recenser les principales régions métropolitaines du pays. La Ville de Winnipeg au **Canada** est doté de Mypeg, une initiative qui publie des rapports sur le bien-être communautaire. Au **Danemark**, l'association « Local Government Denmark » travaille avec Statistique Danemark pour intégrer le suivi local sur la réalisation des ODD dans leur portail.

Au niveau régional, le Partenariat Asie-Pacifique pour les ODD et l'Union européenne, par exemple, ont créé des portails de données. Les Nations Unies gèrent une base de données mondiale. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a développé l'Initiative pour la prospérité des villes, qui porte sur les différentes dimensions de la prospérité de plus de 400 villes et qui comprend un portail de données.

LA REDDITION DE COMPTES DES ÉLUS

Les législatures en **Éthiopie**, en **Grèce**, à **Malte** et en **Espagne** ont des discussions annuelles sur les progrès réalisés par rapport au Programme 2030. Au **Danemark**, la législature nationale discute des progrès accomplis tous les quatre ans. L'**Argentine** a créé un observatoire législatif des ODD. Le **Bhoutan** et le **Mali** ont adopté des résolutions sur le Programme 2030 pour promouvoir le rôle des législatures dans la reddition des comptes. Le **Bhoutan**, la **Grèce**, le **Liban**, le **Mali**, le **Mexique**, le **Nigeria**, l'**Espagne** et la **Thaïlande** ont établi des comités législatifs pour faire le suivi des progrès par rapport au Programme 2030. Par l'intermédiaire de comités législatifs, le Nigéria coordonne le processus budgétaire pour la mise en œuvre du Programme 2030. Pour appuyer le rôle des membres de la législature, le **Mali** a élaboré un plan d'action pour assurer un suivi efficace par sa législature nationale.

TIRER PARTI DES MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES EXISTANTS

Plusieurs pays ont effectué des vérifications liées à la mise en œuvre du Programme 2030. Les rapports d'ENV n'ont pas tendance à mettre en valeur le travail des institutions supérieures de contrôle. Parmi les huit pays qui ont produit des rapports en 2018 pour le Forum politique de haut niveau, et dont les institutions supérieures de contrôle ont procédé à une vérification de certains aspects de la mise en œuvre du Programme 2030, seuls la **Jamaïque**, le **Paraguay** et le **Sri Lanka** ont mentionné le travail de leurs institutions dans leurs rapports d'ENV. L'institution supérieure de contrôle de la **Jamaïque** a vérifié le niveau de préparation du gouvernement pour mettre en œuvre le Programme 2030. L'institution supérieure de contrôle du **Paraguay** est en train d'évaluer le niveau de préparation à mettre en œuvre des ODD spécifiques, tandis que l'institution supérieure de contrôle du **Sri Lanka** examine la façon d'incorporer les ODD dans le processus de vérification.

Le Bureau du commissaire pour les droits fondamentaux de la Hongrie prévoit faire le suivi des progrès réalisés par rapport au Programme 2030 à la lumière des systèmes de suivi des droits de la personne existants au pays. Son Ombudsman pour les générations futures a pour mandat général de protéger les intérêts des



générations futures. L'ombudsman a fait des recommandations pour la mise en œuvre des ODD et est appelé à jouer un rôle important dans la mise en œuvre pour soutenir l'équité intergénérationnelle. Le [Gardien des générations futures](#) a pour mandat officiel de sauvegarder le développement durable intergénérationnel et intragénérationnel. Les quatre membres du conseil procèdent à des vérifications dans les secteurs qui contribuent au développement durable et proposent des actions que les institutions du gouvernement pourraient prendre.

PROCESSUS DE PRODUCTION DE RAPPORTS OUVERT, INCLUSIF ET PANSOCIÉTAL

Comme indiqué dans la note d'information sur [les partenariats](#) de cette série, l'un des moyens utilisés par les gouvernements et les acteurs non étatiques pour appuyer une approche pansociétale de la mise en œuvre du Programme 2030 est l'engagement des parties prenantes individuelles. L'[Engagement de la société envers le développement durable](#) en **Finlande** exige que les participants d'institutions gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et autres produisent un rapport annuel sur les engagements qu'ils ont pris.

Certains gouvernements soutiennent la participation des acteurs non étatiques à la production de rapports à l'aide d'évaluations indépendantes effectuées par des tiers sur les progrès réalisés par rapport au Programme 2030. En 2019, une évaluation indépendante des progrès réalisés par la **Finlande** en matière de développement durable a été publiée. Commandée par le cabinet du premier ministre, l'évaluation a été menée par des institutions de recherche, avec différents ministères participant au groupe directeur. En 2016, l'**Espagne** a lancé l'[Observatoire des ODD](#) pour surveiller la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale et internationale. L'observatoire vise à fournir des évaluations indépendantes pour l'Espagne et l'Amérique latine, notamment avec la participation de scientifiques et d'universitaires.

La production de rapports d'un point de vue pansociétal peut également se faire par le biais des rapports nationaux. Les Pays-Bas ont lancé leur [premier rapport annuel national sur les ODD](#) en 2017. Le [deuxième rapport](#), publié en 2018, était basé sur une vaste consultation avec les organismes gouvernementaux et non étatiques. Des indicateurs supplémentaires ont été ajoutés au deuxième rapport qui présente des données provenant de sources à l'extérieur du bureau national de la statistique.

En plus de ces processus, les organisations de la société civile sont en train de préparer des rapports indépendants et d'appuyer les données générées par les communautés. La plateforme [Action pour le développement durable](#) fait le lien entre les plateformes de la société civile nationale qui s'efforcent de promouvoir le Programme 2030. Entre autres choses, elle favorise la participation des organisations de la société civile dans les processus d'examen aux niveaux local, national, régional et mondial. Afin de promouvoir la reddition de comptes, elle a préparé une [trousse d'outils](#) pour effectuer des examens indépendants des progrès nationaux en matière de développement durable. Elle a compilé plus de 55 [rapports de suivi](#) de la société civile pour 2016-2018. L'[examen volontaire des peuples](#) au **Sri Lanka** est un bel exemple de rapport complet et inclusif de la société civile sur les progrès réalisés par rapport au Programme 2030. Le rapport est basé sur les contributions de plus de 500 experts, militants et chercheurs, ainsi que de représentants de plus de 100 organisations. Il comprend un bulletin qui évalue la mise en œuvre des ODD à travers un système de feux de circulation. Au **Vietnam**, les organisations de la société civile ont été appuyées par les Nations Unies et le gouvernement de l'**Allemagne** pour produire leurs propres rapports indépendants. Les organisations de la société civile et d'autres acteurs soutiennent également les efforts déployés par les communautés locales pour produire des rapports sur le développement durable. Par exemple, l'initiative des [Signes vitaux](#) des Fondations communautaires du Canada produit des rapports sur le bien-être des communautés au **Canada**.

Un défi lié à la production de rapports sur le Programme 2030 est la capacité à combiner les données officielles des systèmes statistiques nationaux et les sources de données non officielles afin de présenter un récit cohérent sur les progrès accomplis. Le [Partenariat mondial pour des données sur le développement durable](#) a beaucoup travaillé à l'amélioration de l'[interopérabilité des données](#) afin d'alimenter la production de rapports sur le développement durable.⁷ Le **Canada** appuie une initiative visant à examiner comment l'interopérabilité des données pourrait fonctionner dans le contexte canadien, ce qui contribuera à la production pansociétale de rapports sur le Programme 2030 et pourrait éclairer les approches adoptées par d'autres pays et au niveau mondial.

L'ENGAGEMENT POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS
L'engagement avec les médias est un moyen important de s'assurer que la production de rapports est transparente et éclairée.

Dans son [document d'orientation](#)⁸ sur les processus d'examen menés par les pays, le Groupe des Nations Unies pour le développement souligne l'importance de développer un plan de plaidoyer en lien avec la production de rapports. Les plans de plaidoyer peuvent soutenir la promotion des consultations, la diffusion des résultats du rapport et la mise en œuvre des recommandations.

Au **Danemark**, la législature a mis en place un groupe multipartis — le Réseau 2030 — pour accroître la sensibilisation au Programme 2030, promouvoir les ODD à titre de priorité pour le pays et surveiller la mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale. Les neuf partis politiques de la législature du Danemark sont représentés, appuyés par un conseil consultatif qui comprend des représentants du secteur privé, de la société civile, des syndicats, des consommateurs, des universités, des municipalités et d'autres secteurs. Le conseil consultatif soutient les efforts de surveillance par le biais de rapports fondés sur des données probantes. Le Réseau 2030 organise chaque année un forum multipartite qui mobilise les différentes parties prenantes pour discuter des progrès accomplis.

La **Belgique** et les **Pays-Bas** ont également utilisé la production de rapports sur les progrès accomplis comme un moyen de nouer un dialogue avec les acteurs non étatiques. Les rapports sur les progrès de la **Belgique** font l'objet d'un dialogue avec les acteurs non étatiques et les membres de la législature. Pendant la préparation et l'examen du premier rapport des **Pays-Bas** sur les progrès accomplis, les membres de la législature ont organisé un débat sur le contenu du rapport lors de la Journée sur la reddition de comptes en 2017.

RAPPORTS D'ENV

Les organisations de la société civile ont identifié un certain nombre de bonnes pratiques dans la production des rapports destinés au Forum politique de haut niveau dans le cadre de leurs [examens](#) successifs des rapports d'ENV. La **Roumanie** et le **Paraguay** ont utilisé des approches participatives et inclusives, à travers la mise en place de groupes de travail multipartites, pour mener leurs processus d'ENV et produire leurs rapports. L'**Australie** a évalué les efforts déployés pour ne laisser personne de côté à travers une approche transversale dans l'analyse de chaque ODD dans son rapport, tandis que le **Kenya** et l'Éthiopie ont inclus des discussions détaillées dans des chapitres spécifiques de leurs rapports. Entre autres, le **Canada** et les **Pays-Bas** ont

⁷ Le Partenariat mondial pour des données sur le développement durable [définit](#) l'interopérabilité comme « la capacité d'accéder et de traiter des données provenant de sources multiples sans en perdre le sens et ensuite intégrer ces données pour produire des cartographies, des visualisations et d'autres formes d'analyse. En substance, c'est la capacité à « combiner » les données provenant de différentes sources pour aider à créer une information plus globale et contextuelle pour appuyer des analyses plus simples, et parfois automatisées, une meilleure prise de décision et des objectifs reddition de comptes. » Le partenariat a produit un [guide pratique](#) pour aider les organisations à se combiner des données.

⁸ Le document d'orientation décrit les éléments constitutifs de processus inclusifs. Les processus d'examen nationaux devraient favoriser la reddition de comptes mutuelle, promouvoir la coopération et la collaboration entre les institutions gouvernementales, faciliter la comparabilité entre les pays et au sein des pays, développer les capacités, inclure la coordination par les bureaux nationaux de statistique et contribuer à un dialogue politique national inclusif.

systématiquement fait état de leurs efforts aux niveaux national et mondial pour réaliser le Programme 2030 dans leurs rapports d'ENV. Un certain nombre de gouvernements, y compris ceux de l'Égypte et de la **Jamaïque**, ont produit des rapports d'ENV qui mettaient en évidence les efforts déployés par un éventail de parties prenantes au-delà du gouvernement. L'Égypte et la **Suisse** ont fait part de l'état de progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans leur deuxième rapport au Forum politique de haut niveau. Le **Laos** et la **Lettonie** ont inclus les tendances pour les indicateurs disponibles. Le **Danemark** a intégré des membres de la législature et des acteurs non étatiques au sein de sa délégation officielle au Forum de haut niveau politique.

La reddition de comptes en matière de développement durable au Canada

La [Stratégie nationale pour le Programme 2030](#) du Canada, qui est actuellement en développement, est l'occasion pour le gouvernement du Canada d'établir un échéancier pour la production de rapports sur le Programme 2030 et la manière dont ce programme pourra être lié aux mécanismes de reddition de compte existants et nouveaux. Le guide de discussion pour la consultation sur la Stratégie nationale de pour le Programme 2030 comprend des questions relatives à la reddition de comptes, la transparence et la production de rapports.

Les questions sur la reddition de comptes, la transparence et la production de rapports dans le guide de discussion du Canada pour la consultation sur la Stratégie nationale pour le Programme 2030⁹

- Quels sont les meilleurs outils pour rendre compte aux Canadiens des progrès réalisés par le Canada relativement aux ODD ?
- À quelle fréquence devrait-on revoir et mettre à jour la Stratégie nationale ?
- Quels mécanismes de responsabilisation et de transparence pourraient être intégrés à la structure de rapport du Canada ?
- Qui devrait rendre compte des progrès réalisés par le Canada en ce qui concerne les ODD [gouvernements, société civile, secteur privé, établissements universitaires, etc.] ?
- Le Canada devrait-il faire rapport sur des indicateurs de progrès plus holistiques et intersectionnels [indice de bonheur, indice de bien-être, etc.] ?
- Comment la société civile devrait-elle intégrer les résultats dans la Stratégie nationale ?

ITÉRATIVE, TRANSPARENTE ET ÉCLAIRÉE

Le [rapport d'ENV 2018](#) du Canada ne comprenait pas un engagement transparent de faire rapport régulièrement sur le Programme 2030 au niveau national ou au Forum politique de haut niveau. Néanmoins, le Canada est membre du [Groupe de travail sur les plateformes nationales de production de rapports](#) et a créé un [portail de données sur les ODD](#). La production de rapports réguliers par Statistique Canada comprend des références au Programme 2030.

LA REDDITION DE COMPTES À TRAVERS LES ÉLUS

À ce jour, le Programme 2030 n'a pas été officiellement intégré dans les travaux des législatures au Canada par le biais de résolutions, des travaux des comités ou des processus officiels de production de rapports. Au niveau fédéral, le Parlement du Canada s'est engagé sur les questions liées au développement durable. Une [Stratégie fédérale de développement durable](#) est établie régulièrement, tous les trois ans, pour approbation par le Parlement, bien qu'elle porte traditionnellement sur la durabilité de l'environnement. La [Loi fédérale sur le développement durable](#) exige que le ministre responsable fasse rapport au Parlement sur les progrès réalisés au moins une fois tous les trois ans. La [stratégie](#) actuelle est en développement et a inclus un vaste processus de consultation. Récemment, le gouvernement du Canada a convenu de [renforcer cette loi](#), créant une obligation pour les institutions fédérales de contribuer à un rapport et que ce rapport soit envoyé aux comités permanents (à la Chambre des communes et au Sénat) qui étudient les questions liées à l'environnement. En outre, des révisions apportées à la loi vont obliger 90 institutions du gouvernement fédéral à élaborer leurs propres stratégies de développement durable qui respectent et contribuent à la Stratégie fédérale de développement durable. Elles devront chacune produire un rapport sur leurs progrès devant être déposé au Parlement au moins une fois dans les deux années qui suivront la présentation de leurs stratégies de développement durable au Parlement. Le commissaire à l'environnement et du développement durable, qui relève du Bureau du vérificateur général du Canada, surveille et fait rapport sur les progrès réalisés par les institutions du gouvernement fédéral.

La [Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle](#) du Canada exige que le ministre du Développement international produise un rapport annuel pour le Parlement sur l'aide publique au développement. La loi exige que l'aide au développement officielle du Canada contribue à la réduction de la pauvreté, tienne compte des points de vue des pauvres et soit

⁹ Le guide de discussion est disponible et peut être obtenu en écrivant à Programme2030-2030Agenda@canada.gc.ca entre le 15 mars et le 15 mai 2019.

compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne. Il est important de noter qu'Affaires mondiales Canada a élaboré [des indicateurs](#) pour évaluer les progrès du Canada par rapport à la [Politique d'aide internationale féministe](#). Les indicateurs sont liés à des ODD spécifiques.

TIRER PARTI DES MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES EXISTANTS

Le Canada a des mécanismes de reddition de comptes en place qui peuvent appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Le Bureau du vérificateur général du Canada a présenté un rapport sur [l'état de préparation du Canada pour mettre en œuvre le Programme 2030](#) en 2018 et prévoit d'intégrer le programme dans ses contrôles de gestion. Alors que des organismes indépendants aux niveaux fédéral, provincial et territorial, y compris des conseils des droits de la personne, ne se sont pas encore impliqués dans le Programme 2030. L'engagement avec ces organes pourrait améliorer la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 et assurer la cohérence des politiques en termes de priorités, d'actions et de production de rapports aux niveaux national et mondial. Par exemple, le Canada a présenté un rapport dans le cadre de [l'examen périodique universel](#) au [Conseil des droits de l'homme des Nations Unies](#) en 2018. Le [rapport](#) a examiné les défis du Canada et les progrès réalisés en matière de réalisation des droits des communautés marginalisées historiquement au pays, y compris les peuples autochtones, les femmes, les communautés LGBTQ2S + et d'autres. Bien qu'il ne mentionne pas spécifiquement le Programme 2030 ou le principe visant à ne laisser personne de côté, le rapport traite de questions liées à la faim, à l'égalité, à la qualité de l'eau, à la justice et aux institutions efficaces.

En plus des rapports produits par les ministères en vertu de la Loi fédérale sur le développement durable, les institutions gouvernementales fédérales, provinciales, territoriales et municipales font aussi rapport sur leurs activités. Leurs rapports pourraient également donner l'occasion de produire des rapports réguliers sur les contributions des différentes institutions gouvernementales du Canada à la réalisation de la Stratégie nationale pour le Programme 2030.

PROCESSUS DE PRODUCTION DE RAPPORTS OUVERT, INCLUSIF ET PANSOCIÉTAL

Comme mentionné précédemment, le Canada a des initiatives qui font rapport sur le bien-être communautaire, comme MyPeg et les Signes vitaux. Les Fondations communautaires du Canada s'efforcent d'intégrer le Programme 2030 dans ses rapports sur les Signes vitaux. L'Institut international du développement durable travaille à l'expansion du [suivi](#) et de la production de rapports locaux

pour appuyer à la mise en œuvre du Programme 2030. Le Réseau des solutions de développement durable du Canada est en train d'élaborer un [index](#) pour suivre les progrès des ODD dans les villes du pays.

L'amélioration de l'accessibilité de l'information sur la façon dont les institutions gouvernementales et d'autres bailleurs de fonds contribuent au Programme 2030 favorise la production pansociétale de rapports, y compris les contributions des organisations de la société civile. Le [Plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert de 2018-2020](#) comportait un engagement à rendre publiques les données sur les subventions et contributions. [Powered by Data](#) a [testé](#) la façon dont ces renseignements pourraient être utilisés pour fournir une indication des efforts déployés par des acteurs non gouvernementaux pour contribuer au développement durable. Des efforts visant à rassembler les données et à les coder par rapport aux ODD pourraient être un aspect important de la façon dont le gouvernement du Canada fait rapport sur les contributions des acteurs non étatiques au Programme 2030, ainsi que de la façon dont il soutient une approche pansociétale. De même, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux font partie du mouvement pour un gouvernement ouvert. Leurs données pourraient être utilisées pour rendre compte des contributions au développement durable, en complément des rapports sur les tendances en cours par rapport aux cibles nationales et mondiales.

De façon similaire, les données sur les contributions des établissements universitaires pourraient être utilisées pour montrer leur soutien au Programme 2030. Le Réseau des solutions de développement durable du Canada et le CCCI ont travaillé à la mise à jour des informations sur les professeurs et autres chercheurs qui appuient le Programme 2030 à travers la base de données du projet [Prochaine génération](#), une initiative du CCCI et de l'Association canadienne d'études du développement international. La base de données fournit des renseignements sur les travaux de chercheurs canadiens liés au développement international et à l'aide humanitaire. Elle est en train d'être élargie pour inclure un plus grand nombre de chercheurs et codifier les ODD. La base de données pourrait servir de ressource utile pour la production de rapports sur les contributions au Programme 2030 des chercheurs au Canada.

L'Université de Waterloo a travaillé pour [lier son approche de développement durable](#) directement au Programme 2030. L'université a cartographié les contributions à la recherche sur les ODD dans le cadre de ses rapports sur le développement durable, fournissant un exemple de ce à quoi la production de rapports par les établissements universitaires sur le Programme 2030

pourrait ressembler. Un défi dans ce contexte est que les chercheurs ne considèrent pas forcément que leur travail est lié au développement durable — la portée du Programme 2030 va au-delà de l'environnement et implique des personnes et des organisations qui ont peut-être toujours vu leur travail sans lien avec le développement durable. Le manque de sensibilisation au sujet du Programme 2030 est un défi auquel il faut s'attaquer à l'avenir.

La production de rapports annuels par le secteur privé pourrait aussi être mise à profit pour faire rapport sur les contributions des acteurs au Programme 2030. Mettre à profit cette situation signifie d'utiliser les données qui sont déjà disponibles dans les rapports annuels et les efforts déployés par le secteur privé pour intégrer les ODD dans [la production de rapports](#). Comme mentionné en ce qui concerne les subventions et contributions, les données sur l'approvisionnement pourraient également être utilisées pour montrer comment le secteur privé contribue au progrès sur les ODD.

Enfin, la production de rapports indépendants est un élément clé de la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030. Le BCCIC a produit des [rapports de la société civile](#) sur les progrès du Canada par rapport au Programme 2030. Il est nécessaire d'examiner comment les communautés marginalisées historiquement au pays, y compris les peuples autochtones, aimeraient être impliquées dans la production de rapports sur le Programme 2030, notamment en termes d'utilisation de rapports produits par ces communautés et des mécanismes de reddition de comptes qui ont été efficaces pour faire avancer leurs priorités.

L'utilisation de rapports continus d'acteurs non gouvernementaux nécessitera probablement un certain niveau de coordination de la part du gouvernement du Canada. Les rapports sur la Stratégie nationale pour le Programme 2030 devraient mentionner des initiatives prises par d'autres, mais aussi chercher à intégrer le contenu et les données produits par les acteurs non étatiques afin de fournir un tableau complet des progrès accomplis dans le domaine du développement durable au Canada et de combler les lacunes dans les données officielles.

L'ENGAGEMENT POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS

Tel que noté dans [Generation SDG](#), un plan d'action préparé par la Waterloo Global Science Initiative sur les principales mesures que devraient prendre le Canada afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, les médias jouent un rôle essentiel pour assurer la

transparence et la reddition de comptes. La participation des médias et les partenariats avec les médias ont le potentiel d'accroître la sensibilisation au Programme 2030 et de soutenir l'engagement avec les citoyens dans la production de rapports sur les progrès accomplis. Selon le plan d'action, il faut s'attaquer aux principaux défis auxquels sont confrontés les médias locaux pour contribuer au Programme 2030, notamment le manque de ressources des médias indépendants, grâce à des mesures comme la création de « nouveaux cadres qui permettent à l'argent de circuler plus facilement vers les organismes locaux de journalisme à but non lucratif ou structurés en fiducie » ou « l'investissement direct du gouvernement en soutien aux informations locales ».

L'examen des progrès accomplis par le Programme 2030 dans les législatures et les conseils municipaux au Canada est une avenue importante pour la promotion de l'engagement du public sur le Programme 2030 à travers les processus de production de rapports. En outre, des événements pourraient être appuyés aux niveaux national, provincial, territorial et local afin de réunir un éventail de parties prenantes pour discuter des progrès accomplis par rapport au Programme 2030 lors des périodes de production de rapports. La [série de conférences Together](#) représente une opportunité. Il faut également s'assurer que les discussions nationales et locales incluent et fassent entendre la voix des communautés qui ont historiquement été laissées de côté au pays. L'engagement sur la production de rapports devrait se faire en partenariat avec des coalitions (comme [Alliance 2030](#)) et les communautés locales pour s'assurer que les boucles de rétroaction sont ancrées dans les priorités et les expériences locales.

PRODUCTION DE RAPPORTS D'ENV

Le rapport d'ENV 2018 du Canada a démontré de bonnes pratiques dans un certain nombre de domaines. Il a inclus des informations sur les efforts déployés par plusieurs paliers de gouvernement et des acteurs non gouvernementaux, il a fait rapport de manière systématique sur les efforts déployés pour ne laisser personne de côté par rapport aux différents ODD, et il a fourni des informations sur les contributions nationales et internationales pour le développement durable. Il a également inclus une annexe statistique complète. Néanmoins, le rapport n'a pas été approuvé par le Parlement avant d'être soumis au Forum politique de haut niveau et pourrait avoir été préparé dans le cadre d'un processus consultatif plus inclusif.





Recommandations

La présente note d'information examine les bonnes pratiques afin de promouvoir la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 au Canada en mettant l'accent sur les processus de production de rapports et les mécanismes de reddition de comptes. Un certain nombre de recommandations émanent de cet examen.

Prendre un engagement transparent de faire rapport sur les progrès accomplis pour faire avancer le Programme 2030 aux niveaux municipal, provincial, territorial et international.

Alors que la création d'un portail de données sur ODD par le Canada représente déjà une bonne pratique qui fournit aux Canadiens les plus récentes données sur la mise en œuvre des ODD, un calendrier de production de rapports plus complets aux niveaux national et mondial sera une partie importante de Stratégie nationale pour le Programme 2030 dans l'avenir. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux au Canada devraient être encouragés à établir des calendriers pour la production de rapports sur le Programme 2030. Les calendriers aident à s'assurer que les rapports sont produits en temps opportun et qu'ils sont transparents, éclairés (y compris par les processus de production de rapports liés au développement durable) et itératifs.

Produire des rapports sur les progrès réalisés par rapport à la Stratégie nationale pour le Programme 2030 tous les deux ans, et des rapports au Forum politique de haut niveau tous les quatre ans.

Les bonnes pratiques internationales suggèrent que le Canada devrait faire rapport sur les progrès accomplis au niveau national tous les deux ans au minimum. Les processus existants, tels que les rapports sur l'aide publique au développement, la Stratégie fédérale de développement durable et d'autres rapports produits par

les institutions gouvernementales, peuvent compléter les examens nationaux en incorporant les progrès accomplis sur des aspects pertinents de la mise en œuvre du Programme 2030. Le Canada devrait envisager de présenter trois rapports d'ENV au Forum politique de haut niveau, dont les rapports nationaux pourraient servir de base. Comme le Canada a produit un rapport d'ENV en 2018, les prochains rapports devraient être produits en 2022, 2026 et 2030.

Procéder à un examen de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 en 2025 et 2030.

Les rapports réguliers sur le Programme 2030 devraient éclairer les politiques et offrir des occasions d'accélérer les actions et de changer de cap au besoin pendant la mise en œuvre. Il est également nécessaire de mener des examens complets de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 pour identifier de nouvelles priorités, des mesures visant à accélérer les progrès en consultation avec tous les paliers de gouvernement et les acteurs non étatiques, et des leçons à tirer pour éclairer les futurs efforts. Un examen complet pourrait être effectué en 2025 à cette fin, débouchant sur une version révisée de la Stratégie nationale pour le Programme 2030. En 2030, un examen final pourrait faire le bilan des progrès réalisés depuis 2015 en mettant l'accent sur les leçons apprises et l'approche du Canada en matière de développement durable après 2030.

Garantir la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 par le biais de la surveillance et de la participation des législatures et des conseils municipaux.

Les législatures et les conseils municipaux au Canada sont déjà engagés sur les questions relatives au Programme 2030. Il est nécessaire d'intégrer plus directement le Programme 2030 dans leur travail et les processus de contrôle. En tant que représentants des citoyens, les élus favorisent le débat sur les priorités et les actions pour soutenir le développement durable et assurer la reddition de comptes pour les progrès accomplis.

Renforcer la reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 à travers les processus officiels de vérification au Canada et la production de rapports par des organismes indépendants, tels que des conseils des droits de la personne.

Le Bureau du vérificateur général du Canada appuie déjà la reddition de comptes pour les progrès accomplis par rapport au Programme 2030. Les vérificateurs généraux des provinces pourraient être impliqués de manière similaire, tout comme les organes indépendants qui produisent des rapports aux niveaux fédéral, provincial et territorial. L'établissement de liens entre le Programme 2030 et les engagements juridiques et volontaires existants favorise la cohérence des politiques et des approches intégrées de mise en œuvre. Les processus de production de rapports et les mécanismes de reddition de comptes existants peuvent compléter les examens officiels de la mise en œuvre du Programme 2030, renforcer la reddition de comptes et de réduire la charge de travail liée à la production de rapports.

Adopter une approche pansociétale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 qui favorise la participation des communautés les plus à risque d'être laissées de côté, y compris les peuples autochtones.

Les gouvernements à travers le Canada devraient examiner les progrès accomplis au moyen d'un processus multipartite qui implique les communautés traditionnellement marginalisées, notamment les peuples autochtones, et mettre l'accent sur les

progrès réalisés afin de ne laisser personne de côté. Une approche pansociétale du suivi et de l'examen inclut également l'intégration de données non officielles et d'informations sur les contributions des organisations non étatiques dans les rapports officiels, et appuie à la production de rapports indépendants. Les initiatives de surveillance et de production de rapports d'acteurs non étatiques sur les progrès réalisés en matière de développement durable devraient alimenter les rapports officiels et compléter les données officielles. Ces contributions devraient être coordonnées par le gouvernement du Canada. De plus, la production de rapports devrait être utilisée pour nouer le dialogue avec les acteurs non étatiques et les citoyens sur les progrès accomplis, y compris à travers l'engagement avec les médias nationaux et locaux, une présence en ligne spécifiquement à cet effet, et d'événements nationaux et locaux visant à rejoindre diverses parties prenantes.

Appuyer les acteurs non étatiques dans la production de rapports au sujet de leur contribution au Programme 2030.

Une approche pansociétale de la mise en œuvre du Programme 2030 comprend également la promotion de la production de rapports par l'ensemble de la société. En plus d'inclure les rapports existants dans les processus de production de rapports, le gouvernement du Canada peut faciliter la production de rapports pour un plus large éventail de parties prenantes en travaillant avec des partenaires à l'établissement d'outils et au renforcement des capacités à surveiller et à faire rapport sur leurs contributions au développement durable. En même temps, les gouvernements de partout au Canada et d'autres bailleurs de fonds ont des données, dont une grande partie peut être consultée librement, qui peuvent être codées par rapport aux ODD afin de mieux comprendre les contributions de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs. La feuille de route prévue par le Canada sur l'interopérabilité des données va probablement jouer un rôle important dans ce contexte.

Inclure des informations sur les tendances en cours et les contributions locales, nationales et mondiales au développement durable dans les rapports à tous les niveaux.

La production de rapports aux niveaux infranational, national et mondial devrait être fondée sur des bonnes pratiques identifiées par les Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres acteurs. Au-delà d'assurer l'inclusion et la participation dans les processus d'examen, les bonnes pratiques incluent de faire rapport

sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs nationaux et mondiaux, d'évaluer les contributions nationales et internationales au développement durable, et de faire rapport sur les éléments transformateurs du Programme 2030.

Renforcer la reddition de comptes aux niveaux infranational, national, régional et mondial pour la mise en œuvre du Programme 2030 en assurant l'accès à des mécanismes de reddition de comptes pour les acteurs non étatiques et en soutenant leur engagement.

Il est nécessaire de soutenir les acteurs non gouvernementaux à s'engager dans les processus d'examen, y compris en termes de communication d'informations sur le Programme 2030 dans

les médias locaux, de présentation de données et de rapports indépendants, d'allocation de ressources, et de création d'occasions d'échange et d'apprentissage par les pairs. De tels efforts peuvent contribuer à l'amélioration de la reddition de comptes pour la mise en œuvre ainsi qu'à l'identification de domaines d'action collective pour accélérer les progrès.



Photo : CCCCI

Veillez citer le présent document de la façon suivante : Kindornay, Shannon. *Reddition de comptes pour la mise en œuvre du Programme 2030 au Canada*, série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030, Vancouver et Ottawa : British Columbia Council for International Cooperation et Conseil canadien pour la coopération internationale, 2019.

L'auteur remercie Gavin Charles (CCCI), Livia Bizikova (IISD) et Laurel Wayne-Nixon (BCCIC) d'avoir examiné la présente note d'information. L'auteur remercie Zeki Kocaata pour ses contributions. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.